

Ville de Béthune



Élections : n'oubliez pas de vous inscrire s électorales !

En prévision du double scrutin des dimanches 20 et 27 juin - élections régionales et départementales sur les listes électorales est fixée au vendredi 14 mai.

Publié le 26 avril 2021

Les **dimanches 20 et 27 juin prochains**, les Français seront appelés aux urnes pour renouveler les **17 conseils régionaux** et les **95 conseils départementaux** de la France.

Pour voter, il faut néanmoins être inscrit sur les listes électorales. Attention, **l'inscription est ouverte jusqu'au 14 mai !**



Qui doit faire la démarche de s'inscrire ?

Les personnes qui doivent effectuer la démarche de s'inscrire sont les suivantes :

- > Les personnes qui viennent d'être majeures (qui voteront donc pour la première fois), et qui n'ont pas effectué la démarche de recensement citoyen à l'âge de 16 ans. Si le recensement citoyen a été effectué mais que la personne a déménagé entre temps, elle doit également s'inscrire.
- > Les personnes qui viennent d'emménager à Béthune. Si vous avez voté à Béthune lors des derniers scrutins (présidentielles et législatives 2017), vous n'avez aucune démarche à accomplir, vous êtes inscrit d'office.

Comment s'inscrire sur les listes électorales ?

Pour s'inscrire sur les listes électorales, il existe plusieurs moyens :

- > En se déplaçant en Mairie de Béthune ou au Centre administratif (rue de Schwerte, au Mont-Liébaud) avec une carte d'identité ou un passeport en cours de validité et un justificatif de domicile de moins de 3 mois (facture électricité, téléphone, gaz) établi à votre nom et prénom.
- > En ligne sur le site officiel de l'administration française
- > En se rendant sur le portail en ligne [B-CLiC](#).